

3.5. Les habitats agricoles (prairies de fauche 6410, 6510, 6520) et les mégaphorbiaies (6430)

3.5.1. Données de base

Outre la cartographie des sites Natura 2000, les sites de grand intérêt biologique et la base de données sur la flore, les sources de données suivantes ont été utilisées spécifiquement pour le rapportage 2013 des habitats agricoles :

- Les données récoltées dans le cadre des Plans Communaux de Développement de la Nature et des mesures agri-environnementales.
- Les données issues de l'inventaire botanique des bords de route (convention « Bords de route »). Depuis 1995, « Année Européenne de la Conservation de la Nature », les communes qui le souhaitent peuvent passer une convention avec la Région Wallonne pour mettre en place un fauchage tardif sur certaines parties de leurs voiries. Un volet important de cette convention consiste à constituer une base de données reprenant les emplacements et un relevé botanique complet des bords de route les plus intéressants.
- Les prospections ciblées, réalisées par l'équipe Natura 2000 du DEMNA au cours de l'année 2012 sur les milieux prairiaux. Pour les habitats 6510 et 6520, une importante campagne de terrain a été mise sur pied en 2012 par l'équipe du DEMNA afin d'avoir une idée statistiquement la plus fiable possible de leur distribution (et de leur surface) en dehors du réseau Natura 2000. Cette campagne a également été utilisée pour contrôler un échantillon de prairies cartographiées lors du cycle de rapportage précédent (entre 2005 et 2007), dans le but d'évaluer les tendances (aire de distribution, surface, structures et fonctions) de ces deux habitats à l'intérieur du réseau Natura 2000. Concrètement, une série aléatoire de 125 carrés de 5x5km calqués sur la grille européenne de 10 km x 10 km ont été prospectés (délimitation des parcelles sur cartes + relevés des espèces caractéristiques de l'habitat) par 18 personnes aux mois de mai et juin 2012.

3.5.2. Méthodologie et limites de l'exercice

Carte de distribution, aire de répartition

Les cartes de distribution et de répartition ont été construites en utilisant pratiquement toutes les sources citées au point précédent :

- Les informations issues de la cartographie détaillée des sites Natura 2000 déjà existantes pour une partie des sites. Tous les polygones et éléments linéaires qui avaient un code d'habitat correspondant à la définition de l'un des 4 habitats ont été pris en compte.
- Les prospections ciblées sur les habitats 6510 et 6520 réalisées en 2012.
- La base de données « Bords de route ». Celle-ci a été utilisée pour en extraire les relevés qui correspondaient aux prairies de fauche de basse altitude et des

prairies de fauches montagnardes (absence ou quasi-absence de relevés correspondant aux mégaphorbiaies et aux prairies humides oligotrophes). Pour l'habitat 6520, cette base de données a en particulier été utilisée pour extraire des données plus précises sur la distribution des espèces caractéristiques (ex : *Meum athamanticum*, *Sanguisorba officinalis*). Dans tous les cas, la sélection de ces relevés et de leurs coordonnées géographiques (extraction sous la forme d'une couche de points) s'est faite après avoir contrôlé l'adéquation entre le relevé phytosociologique et la définition de l'habitat. Cette importante source de données a permis de compléter et d'affiner la carte de distribution des deux principaux habitats visés, en particulier dans des régions pauvres sur le plan écologique (Hesbaye) et pour lesquelles les données sur ces habitats étaient lacunaires. Par contre, ces données n'ont pas pu être utilisées pour le calcul de la surface de l'habitat parce que la superficie couverte par ces formations herbeuses en bord de route n'est pas renseignée dans la base de données.

- Les données de l'atlas floristique ont été utilisées spécifiquement pour améliorer la carte de distribution et de répartition de l'habitat 6520 en utilisant les données de répartition de quelques plantes considérées comme caractéristiques (fenouil des Alpes - *Meum athamanticum* - et grande pimprenelle - *Sanguisorba officinalis*), même si des données précises sur l'habitat n'étaient pas disponibles pour certains secteurs ardennais. Ces informations devront être complétées par de nouvelles campagnes de recherche ciblées.
- Enfin, les données cartographiques et botaniques collectées dans le cadre des MAE, des PCDN et des SGIB ont également été utilisées lorsqu'elles étaient jugées pertinentes pour les 4 habitats, afin de construire les cartes de distribution et de répartition.

En ce qui concerne les prairies de fauche de basse altitude de code 6510, ces différentes sources de données ont permis de détecter l'habitat dans quasiment tous les carrés de 10x10km de la grille européenne en Wallonie. Pour l'habitat 6520, les cartes ont été construites en tenant compte notamment de la distribution de quelques espèces caractéristiques et de la limite théorique des 500 m d'altitude mais en sachant que certains secteurs ardennais devront faire l'objet d'une nouvelle campagne de recherche ciblée de cet habitat dans les années à venir.

Surface

Les surfaces des habitats 6510 et 6520 ont été estimées sur base des prospections réalisées en 2012 par échantillonnage stratifié. Sur base de cet échantillonnage, des extrapolations ont été calculées par région naturelle et des estimations en termes de surfaces d'habitats ont aussi été produites, ce qui a fourni des estimations de surfaces bien meilleures qu'en 2007. Cependant, comme il ne s'agit que de projections à partir d'échantillonnage, il est également certain que ces estimations pourraient encore être améliorées à l'avenir.

Les données concernant l'habitat 6410 résultent des sources de données citées plus haut mais n'ont pas fait l'objet de prospections ciblées en 2012 étant donné qu'il a été estimé que les localisations de cet habitat rare étaient déjà suffisamment connues.

Enfin les données concernant la surface de l'habitat 6430 ont été produites via une extrapolation réalisée à partir des données de la cartographie des sites Natura 2000. Cette extrapolation s'est faite à partir d'une zone tampon de 50 m autour du réseau hydrographique, ce qui a permis de faire des calculs de surface sur l'ensemble de la Wallonie.

Nous noterons enfin que les données de perturbations en ligne ont également été utilisées pour affiner les chiffres d'évaluation et de tendances.

Structures et fonctions

Les structures et fonctions des habitats prairiaux se basent sur deux groupes de critères :

- La composition spécifique :
 - Nombre et recouvrement des espèces caractéristiques de l'habitat
 - Nombre et recouvrement des espèces indicatrices de perturbations (eutrophisation, surpâturage, envahissement par les ligneux)
- Les perturbations :
 - Espèces invasives (pour le 6430 essentiellement)
 - Surpâturage, sursemis, mise en culture (prairies de fauche)
 - Drainage (6410)
 - Envahissement par les ligneux par abandon (6410, 6510, 6520) ou évolution vers un stade forestier (6430)

Les paramètres relatifs à la composition spécifique ont été utilisés de manière quantitative pour les prairies de fauche (6510 et 6520) lors du rapportage 2013, les autres paramètres ont été utilisés de manière semi-quantitative pour les 4 habitats concernés. Il est certain que plusieurs de ces paramètres devraient faire l'objet d'une meilleure quantification pour les cycles suivants (espèces invasives, surpâturage, sursemis, mise en culture, drainage).

D'autre part, les structures et fonctions doivent théoriquement aussi être évaluées à la lumière d'autres paramètres comme la connectivité entre parcelles d'habitats mais ce type de paramètre est actuellement très difficile à quantifier et n'a été pris en compte que dans des cas de très fort morcellement (habitat 6410).

3.5.3. Appréciation globale

Aire de répartition

L'aire de répartition des habitats prairiaux et des mégaphorbiaies a été jugée favorable en région continentale et en région atlantique wallonne sauf pour les prairies du Molinion en région atlantique qui a été jugée défavorable puisque seule une seule localité est connue, alors que l'habitat était certainement mieux représenté autrefois.

Surface

La surface a été jugée favorable pour l'habitat 6430 en région atlantique wallonne parce que cet habitat est très probablement répandu le long des différents cours d'eau et inadéquat en région continentale (moins bonne distribution). La surface des autres habitats a été jugée défavorable soit parce que les surfaces estimées sont nettement

inférieures aux surfaces de référence (6410), soit parce que le taux de dégradation/disparition a dépassé le seuil de 1% par an pendant le cycle de rapportage.

Structures et fonctions

Ce paramètre a été jugé défavorable pour tous les habitats excepté pour les mégaphorbiaies en région continentale, où la qualité de l'habitat est meilleure (problèmes moins aigus d'eutrophisation, moins de problème d'abaissement du niveau de la nappe phréatique) qu'en région atlantique. Pour les autres habitats, les structures et fonctions (essentiellement évaluées sur base de l'analyse des compositions floristiques et des facteurs de perturbations comme le surpâturage, le sursemis, le drainage des prairies humides) ont été jugées défavorables sur base des critères issus des guidelines européennes (cf. tableau 2) : plus de 25% de la surface de chaque type d'habitat est dans un état défavorable pour ce paramètre.

Pressions, menaces et perspectives futures

Sans surprise, les habitats prairiaux (6410, 6510 et 6520) ont continué à subir des dégradations (surpâturage, sursemis, drainage, conversion en cultures, urbanisation...) majeures et continues depuis le rapportage précédent. Ces dégradations sont bien documentées via le contrôle d'une grande série de parcelles situées à l'intérieur du réseau lors de la prospection ciblée effectuée en 2012 et via les déclarations de dégradations ou de perte d'habitats encodées dans une base de données spécifique.

L'habitat 6430 subit des pressions et des menaces différentes des habitats prairiaux agricoles. Il s'agit essentiellement de problèmes liés à l'eutrophisation excessive, à l'envahissement par les espèces exotiques invasives (en particulier *Impatiens glandulifera*, *Impatiens parviflora*, *Fallopia* sp.), au reprofilage de berges ainsi qu'à l'évolution naturelle vers des stades boisés.

En conclusion et malgré 2 importants projets LIFE (« Herbages » en Lorraine et « Prairies bocagères » en Fagne-Famenne) qui viennent de démarrer et visent à restaurer d'importantes surfaces de prairies de fauche (150 ha pour le LIFE « Herbages » et 100 ha pour le LIFE « Prairies bocagères »), il ne sera pas possible de compenser les pertes et dégradations de grande ampleur que subissent ces habitats à l'échelle du territoire. Même si les MAE permettent dans une série importante de cas de maintenir un régime de gestion favorable, elles ne seront probablement pas suffisantes sur le long terme pour améliorer l'état de conservation de toutes les prairies d'intérêt communautaire puisque, d'une part, elles ne s'appliquent que sur une base volontaire (à titre d'exemple, environ la moitié des prairies d'intérêt communautaire est couverte par une MAE à l'intérieur du réseau Natura 2000) et que, d'autre part, elles peuvent être arrêtées après les quelques années d'engagement sur simple demande de l'exploitant.

Il est trop tôt pour dire si les mesures prises (et en cours de révision) dans le cadre des Arrêtés de Désignation auront un impact positif suffisant pour maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux en Wallonie.

D'autres mesures devraient être prises urgemment comme la mise sous statut ou le rachat par les pouvoirs publics des parcelles les plus intéressantes biologiquement.

En ce qui concerne l'habitat 6410, une menace supplémentaire provient de l'eutrophisation, des drainages et des disparitions pures et simples de ces habitats qui

sont parfois englobés dans une parcelle plus intensive par un changement du parcellaire agricole.

La figure 6 représente la synthèse des pressions sur les habitats prairiaux et les mégaphorbiaies.

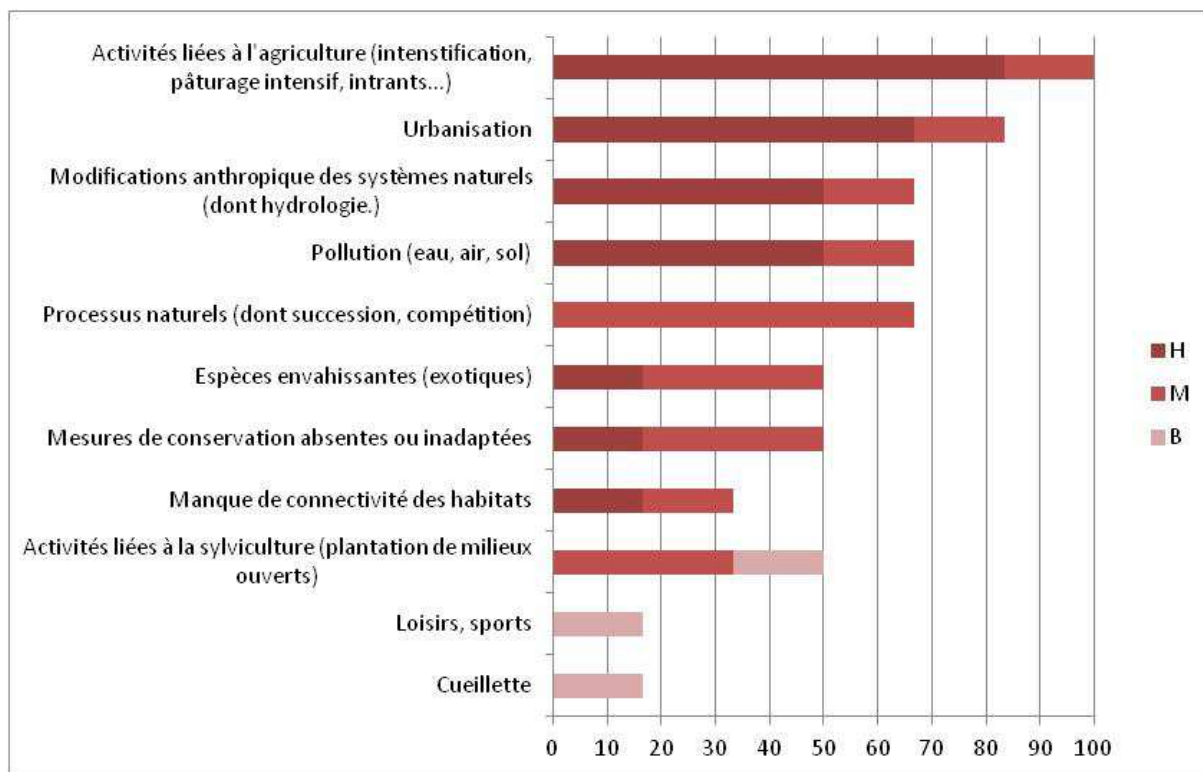
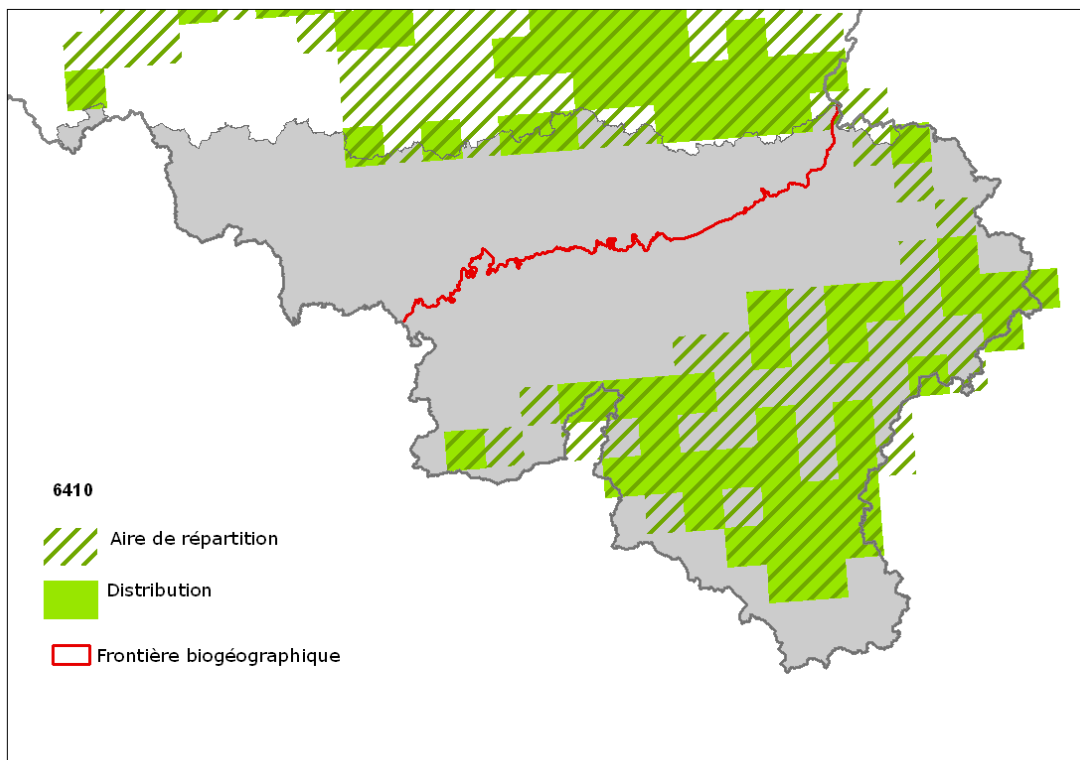


Figure6 - représentation des pressions pesant sur les milieux agricoles – prairies de fauche et mégaphorbiaies. Les % expriment le nombre relatif d'habitats impactés (pour lesquels la pression a été identifiée). Les couleurs des histogrammes représentent l'importance de la pression en se basant sur les définitions européennes (H = haute ; M = moyenne ; B = basse – cf. point 2.7).

6410 – Prairies humides oligotrophes

Les prairies humides oligotrophes (moliniaies) typiques correspondent à des prairies de fauche, installées sur des sols à régime hydrique alternatif, humides une partie de l'année (hiver – printemps) mais pouvant s'assécher fortement en été, pauvres en éléments nutritifs. Le substrat est tourbeux (< 40 cm d'épaisseur) ou constitué d'argiles gleyifiées jusqu'en surface. Elles se développent souvent dans la zone de transition entre les formations végétales franchement marécageuses (bas-marais, landes humides, tourbières) dont elles peuvent dériver par drainage et les prairies ou les pelouses fraîches.





RBG	Aire de répartition	Surface		Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
ATL	U2	0,028 ha	U2	U2	U2	U2	=

Facteurs explicatifs

Il s'agit d'un habitat d'origine anthropique très fragile et menacé nécessitant pour son maintien en bon état de conservation un régime de fauche associé ou non à un pâturage du regain ainsi qu'une absence totale de fertilisation. En région atlantique wallonne, l'habitat ne concerne qu'une parcelle classée en Réserve Naturelle à Rixensart (données rapportage 2013). Sur base de ces données, l'aire de répartition et la surface sont défavorables (U2) puisque l'habitat est présent uniquement de manière très isolée, sur une très faible superficie.

La cote du paramètre « structures et fonctions » est défavorable (U2) parce que la parcelle classée en Réserve Naturelle présente un bon état de conservation du point de vue des espèces mais qu'elle complètement isolée (absence de connectivité).

La valeur du paramètre 'perspectives' est établie (comme expliqué dans l'introduction) en tenant rigoureusement compte des perspectives individuelles des 3 autres paramètres. Comme les paramètres et les prévisions sont mauvais pour 'l'aire de répartition', la 'surface' et les 'structures & fonctions' et qu'aucun projet de restauration de cet habitat n'est envisagé ailleurs en région atlantique à l'heure actuelle, le paramètre 'perspectives' ne peut être que défavorable (U2).

La tendance est stable puisqu'aucune évolution majeure n'a été détectée sur la seule parcelle d'habitat connue en Wallonie atlantique.

RBG	Aire de répartition	Surface		Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
CONT	FV	256 ha	U2	U2	U2	U2	=

Facteurs explicatifs

En région continentale wallonne, l'habitat présente une distribution très fragmentaire distribuée dans les principales régions naturelles (sauf en Condroz où l'habitat est quasi absent). L'aire de répartition est favorable (FV) puisque l'habitat est présent un peu partout même si c'est de manière disséminée.

La surface a été jugée défavorable (U2) au vu des disparitions d'habitats répertoriées en 6 ans.

La cote « structures & fonctions » est défavorable (U2) au vu de la grande fragmentation de la distribution de l'habitat (absence ou très faible connectivité) et de la pauvreté de la plupart des parcelles en espèces caractéristiques.

Comme les prévisions sont mauvaises pour la 'surface' et les 'structures & fonctions', le paramètre 'perspectives' ne peut être que défavorable (U2).

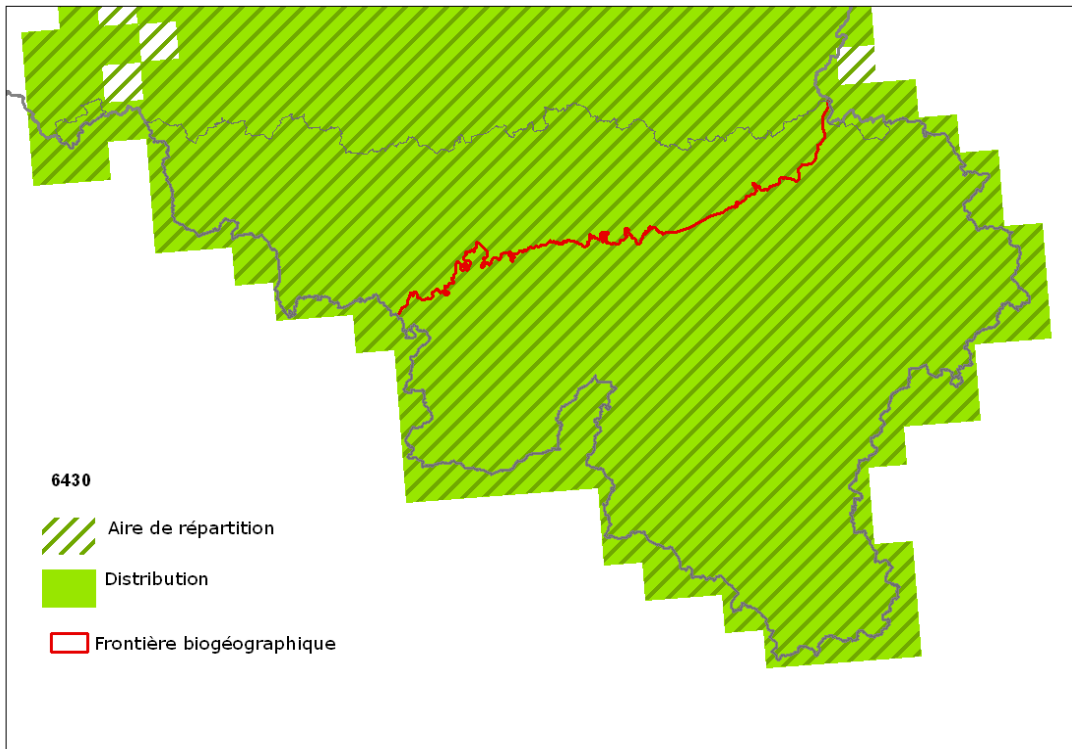
La tendance est stable parce des projets de restauration ont déjà permis de restaurer des hectares et d'autres le seront dans les prochaines années via le projet LIFE Herbages qui devraient compenser au moins en partie les destructions actuelles.

6430 - Mégaphorbiaies rivulaires



En Wallonie, ces communautés végétales, quoiqu'assez différentes sur les plans floristique et stationnel, présentent néanmoins une structure physiologique relativement semblable : ce sont toutes des formations dominées par des dicotylédones herbacées de grande taille. Les mégaphorbiaies rivulaires sont définies comme des formations végétales situées dans une plaine alluviale (lit majeur) et dominées par une ou quelques espèces de dicotylédones herbacées dont la taille excède fréquemment 1,5 mètre à maturité. En Belgique, la reine des prés (*Filipendula ulmaria*) est l'une des principales espèces caractéristiques de l'habitat mais les

mégaphorbiaies sont en réalité constituées d'un ensemble de communautés de hautes herbes hydrophiles. On distingue notamment une variante moins hygrophile et plus eutrophe (*Convolvulion*) et une variante plus forestière (*Aegopodion*).



RBG	Aire de répartition	Surface		Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
ATL	FV	3070 ha	FV	U2	U2	U2	(X)

Facteurs explicatifs

Il s'agit d'un habitat largement distribué le long des cours d'eau mais qui souffre de nombreuses atteintes (drainage, eutrophisation excessive, canalisations, espèces exotiques invasives). Sur base de ces données, l'aire de répartition est favorable (FV) puisque l'habitat est largement réparti en Wallonie.

L'aire de distribution ('surface') a été jugée favorable (FV) vu la surface estimée à partir des sources de données consultées.

La cote « structures & fonctions » est défavorable (U2) parce de nombreuses parcelles sont pauvres en espèces caractéristiques et/ou enrichies en espèces eutrophes à fort recouvrement. Le problème des espèces exotiques invasives est aussi de mieux en mieux documenté.

Comme les paramètres actuels et les prévisions sont mauvais pour les 'structures & fonctions', le paramètre 'perspectives' ne peut être que défavorable (U2).

La tendance est inconnue parce que l'habitat n'est actuellement pas suivi de manière satisfaisante.

Des projets de restauration ont déjà eu lieu ponctuellement ou sont prévus dans les quelques années à venir.

RBG	Aire de répartition	Surface		Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
CON T	FV	6050 ha	U1	U1	U1	U1	(X)

Facteurs explicatifs

Au vu des données disponibles, une superficie estimée proportionnellement nettement moindre qu'en région atlantique, le paramètre « surface » a été jugé inadéquat (U1).

La cote des « structures et fonctions » est inadéquate (U1) puisque ce paramètre a été jugé meilleur (présence d'espèces caractéristiques, moindre eutrophisation, problèmes localisés d'espèces exotiques invasives) que dans la partie atlantique.

Comme les cotes actuelles sont inadéquates et que les prévisions sont peu optimistes pour la 'surface' et les 'structures & fonctions', le paramètre 'perspectives' ne peut être que défavorable (U1).

La tendance est inconnue parce que l'habitat n'est actuellement pas suivi de manière satisfaisante.

Des projets de restauration ont déjà eu lieu ponctuellement ou sont prévus dans les quelques années à venir notamment via le projet LIFE Herbages.

6510 – Prairies de fauche de l'*Arrhenatherion*



Comme leur nom l'indique, il s'agit de prairies permanentes qui sont fauchées une à deux fois par an mais qui peuvent également être pâturées en fin de saison (regain). Beaucoup d'entre elles reçoivent l'apport modéré d'engrais (fumier, fumier composté, lisier) ce qui permet de maintenir un certain niveau trophique et un certain rendement agricole. Un excès de fertilisation (en

particulier minérale) est défavorable à long terme de même qu'un pâturage intensif. Il s'agit d'un habitat d'origine anthropique nécessitant pour son maintien en bon état de conservation un régime de fauche associé ou non à un pâturage du regain. Ces formations se caractérisent par la présence de graminées caractéristiques comme le fromental (*Arrhenatherum elatius*) ou l'avoine dorée (*Trisetum flavescens*) et d'un cortège de dicotylées, par exemple la grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le crépis des prés (*Crepis biennis*) ou encore le salsifi des prés (*Tragopogon pratensis*). Cet habitat se présente sous de nombreuses variantes en fonction des conditions de trophie, d'humidité, d'acidité et d'altitude.



RBG	Aire de répartition	Surface		Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
ATL	FV	1824 ha	U2	U2	U2	U2	-

Facteurs explicatifs

Sur base de toutes les données disponibles pour le rapportage 2013, l'aire de répartition ('Range' en anglais) est favorable (FV) puisque l'habitat est présent dans tous les carrés de 10x10km de la grille officielle européenne en Wallonie.

La surface a été jugée défavorable (U2) vu l'extrême morcellement de la répartition de l'habitat.

La cote du paramètre « structures & fonctions » est défavorable (U2) parce que la proportion de parcelles d'habitats qui sont en mauvais état de conservation sur base des critères retenus est supérieure à 30% (donc largement supérieure au seuil des 25% de la grille d'évaluation européenne).

Comme les paramètres actuels et les prévisions sont mauvais pour la 'surface' et les 'structures & fonctions' et qu'aucun projet de restauration de cet habitat en région atlantique wallonne n'est prévu qui pourrait compenser cette tendance négative, le paramètre 'perspectives' ne peut être que défavorable (U2).

La tendance est négative parce qu'une évaluation à l'intérieur du réseau Natura 2000 des surfaces existantes entre 2007 et 2013 a montré une diminution de plus de 7% et qu'aucune évolution positive ne se dessine pour les prochaines années suffisante pour renverser la tendance actuelle.

RBG	Aire de répartition	Surface		Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
CONT	FV	11880 ha	U2	U2	U2	U2	-

Facteurs explicatifs

La surface a été jugée mauvaise (U2) vu le taux (> 25%) de dégradation/disparition de l'habitat observé pendant les 6 dernières années en Wallonie continentale.

La cote du paramètre « structures & fonctions » est défavorable (U2) parce que la proportion de parcelles d'habitats qui sont en mauvais état

de conservation sur base des critères retenus est de plus de 40% (donc nettement supérieure au seuil des 25% de la grille d'évaluation européenne).

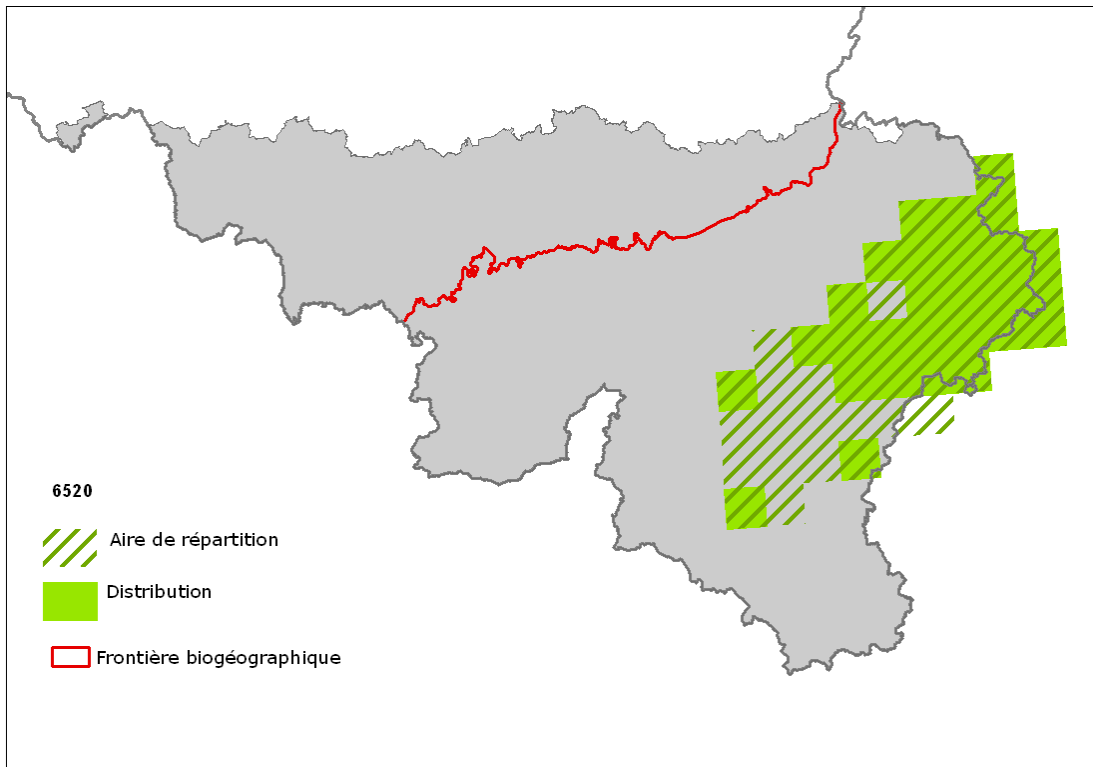
Comme les paramètres actuels et les prévisions sont mauvais pour la 'surface' et les 'structures & fonctions', malgré le fait que les projets de restauration de cet habitat sur environ 250 ha sont actuellement en phase de démarrage (LIFE prairies bocagères et LIFE Herbages), le paramètre 'perspectives' ne peut être que défavorable (U2).

La tendance est négative puisqu'une évaluation à l'intérieur du réseau Natura 2000 des surfaces existantes entre 2007 et 2013 a montré une diminution de plus de 25%.

6520 –Prairies de fauche montagnardes



En Wallonie, la prairie de fauche de haute altitude désignée comme habitat d'intérêt communautaire (alliance du *Polygono - Trisetion*) est la déclinaison « montagnarde » de la prairie de code 6510 et se présente sous la forme de deux variantes édaphiques : la prairie à fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*) et la prairie à géranium des bois (*Geranium sylvaticum* - photo ci-contre) et avoine dorée (*Trisetum flavescens*). Ces deux variantes sont assez différentes quant à leur physionomie et leur niveau trophique : la prairie à fenouil des Alpes s'apparente à une pelouse maigre installée sur des sols pauvres en éléments nutritifs, alors que la prairie à géranium des bois présente l'allure d'une prairie à hautes herbes et dérive de la prairie à fenouil des Alpes suite à une fertilisation organique modérée à assez forte. Il s'agit d'un habitat d'origine anthropique nécessitant pour son maintien en bon état de conservation un régime de fauche associé ou non à un pâturage du regain.



RBG	Aire de répartition	Surface	Structures Fonctions	Perspectives futures	Evaluation globale	Tendance
CONT	Fv	550 ha	U2	U2	U2	-

Facteurs explicatifs

Sur base de toutes les données disponibles pour le rapportage 2013, l'aire de répartition est favorable (FV) puisque l'habitat est présent ou susceptible d'être présent dans tous les carrés de 10x10km de la zone continentale wallonne dont l'altitude atteint ou dépasse 500 m. Une campagne ciblée à la recherche de cet habitat serait néanmoins utile sur certains plateaux ardennais où la présence de l'habitat est suspectée.

La surface a été jugée défavorable (U2) à cause d'un taux de dégradation/disparition en 6 ans estimé à 10% (période 2007-2013).

La cote du paramètre « structures & fonctions » est défavorable (U2) parce que la proportion de parcelles d'habitat (d'après les données disponibles à l'intérieur du réseau Natura 2000) en mauvais état de conservation sur base des critères retenus est nettement supérieur au seuil des 25% (plus de 50%).

Comme les paramètres actuels et les prévisions sont mauvais pour la 'surface' et les 'structures & fonctions', le paramètre 'perspectives futures' ne peut être que défavorable (U2).

La tendance est négative puisqu'une évaluation à l'intérieur du réseau Natura 2000 des surfaces existantes entre 2007 et 2013 a montré une diminution de plus d'un pourcent par an lors du dernier cycle de rapportage.

Cette tendance actuelle ne sera probablement que faiblement compensée dans le futur par la restauration de parcelles dans le cadre du Projet LIFE Herbages.